



L'an deux mille vingt trois, le quatorze novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de PONT-SAINTE-MARIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil, sous la présidence de Pascal LANDREAT, Maire.

Présent(es) : M. Pascal LANDREAT, **Maire**, M. Laurent SINDRES-DUBOIS, Mme Véronique HEUILLARD, M. Jean-Michel PALENGAT, Mme Martine HENRIOT-JEHEL, M. Denis DEFER, Mme Cathy PLAQUEVENT, **adjoints**
Mme Danielle ROUSSARD, M. Christian COSTE, Mme Nicole BARBERY, Mme Janine PINKOWICZ, M. Joël COFFINET, Mme Isabelle EULLAFFROY, Mme Joëlle GUINOT-HARTERT, Mme Sylvie FERRIOT, M. Cyril CLAUSIER-GOVINDIN, Mme Marie-Cécile JACQUES, M. Gérald MANCE **conseillers municipaux**.

Absent(e) et représenté(e) : M. Julien CHENUT représenté par Mme Véronique HEUILLARD

Absent : M. Jacky NGUYEN, Mme Assma NAJEM

Secrétaire de Séance : M. Gérald MANCE

Le procès-verbal du conseil municipal du 27 septembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

1-CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE D'ARCHIVAGE ITINERANT DU CENTRE DE GESTION DE L'AUBE

Adopté à l'unanimité

Martine HENRIOT-JEHEL : Nous avons déjà réalisé l'essentiel de d'archivage. Cependant, nous avons constaté que les agents ne connaissent pas bien les documents à archiver ou non. Ils archivent donc tout, même ce qui ne doit pas l'être. Cette formation permettra de nous accompagner afin de conserver au minimum les documents obligatoires car notre salle des archives commence à être limiter en place.

2-COMPTES ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET PRINCIPAL - CORRECTIF

Adopté à la majorité des membres présents. M. le Maire ne prend pas part au vote.

Denis DEFER : Cette délibération est très technique et permet d'être cohérent avec la mise en place de la M 57 et notre obligation de créer un budget annexe pour l'éco quartier. C'est une opération d'équilibrage des sections pour les opérations que nous allons valider dans les délibérations suivantes. Les délibérations ont été travaillées et validées par les services de la DGFIP et la trésorerie.

Laurent SINDRES-DUBOIS : cette délibération n'a pas d'incidences financières sur notre budget, il s'agit juste d'un jeu d'écritures.

3-AFFECTATION DU RESULTAT 2022

Adopté à l'unanimité

Denis DEFER : Il faut rétablir l'affectation du résultat qui a été scindé entre le budget principal et le budget annexe.

4-BUDGET 2023 - DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET PRINCIPAL

Adopté à l'unanimité

Denis DEFER : Les 458 374,72 € de provisions sont diminuées de 236 553 €. Nous devons rembourser l'acompte que l'Etat avait versé à la ville concernant le soutien exceptionnel face à la croissance des prix de l'énergie soit 36 553 €. Il s'avère que la ville répondait aux 4 critères de sélection pour en bénéficier et que le montant avait été estimé à 120 000 € (voir DOB 2023). Cependant 1 des 4 conditions d'éligibilité n'est plus respectée à savoir : Baisse de la CAF due "principalement" à la hausse des dépenses à compenser. Il faut donc que la ville rembourse l'acompte déjà versé. Il faut savoir que ce sont près de 3 425 collectivités qui devront rembourser tout ou une partie de l'acompte qu'elles avaient reçu soit un total de près de 70 millions d'euros à rembourser à l'Etat.

Quant aux 200 000 € sur le compte 012, la trésorerie estimait que notre provision de 458 374,72 € était trop élevée. Nous avons donc fait le choix d'affecter 200 000 € sur le 012 « charge de personnel ». Nous devons

absorber les revalorisations des salaires des agents suite à l'augmentation du point d'indice en juillet dernier et la progression indiciaire pour les bas salaires. Il est également question de la prime « pouvoir d'achat » que la ville doit calculer afin de décider de sa mise en place ou non.

Pascal LANDREAT : Concernant le remboursement des 36 553 €, souvenez vous que nous avons eu un mail de le DGFiP nous informant que nous pouvions prétendre à 120 000 €. Nous avons donc demandé un acompte de 36 553 € mais nous avons inscrit au budget le reste.

Concernant l'augmentation salariale, je ne remets pas en cause les choix du gouvernement car nos agents méritent d'être augmentés. C'est juste la méthode qui impose une décision en juillet alors que nos budgets sont votés en avril. Je rappelle que, contrairement à l'Etat, le budget des collectivités territoriales doit être voté en équilibre. Cela déstabilise un budget et j'ai du mal à comprendre de telles décisions en fin d'année.

5-BUDGET 2023 - DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET ANNEXE ECO-QUARTIER DU MOULINET

Adopté à l'unanimité

Denis DEFER : Ce sont les terrains en stock.

6-SUPPRESSION DE POSTES AU TABLEAU DES EFFECTIFS

Adopté à l'unanimité

7-HEBERGEMENT D'URGENCE – MODALITE ET MISE A DISPOSITION D'UN LOGEMENT AU CCAS

Adopté à l'unanimité

Pascal LANDREAT : Je remercie Véronique HEUILLARD et les membres du CCAS qui portent ce dossier et qui prennent en charge les situations des personnes en difficulté. Ce logement d'urgence permettra de loger les personnes sans domicile surtout durant les périodes hivernales.

8-DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT D'UNE PARTIE LA PARCELLE AN 72 - APPROBATION

Adopté à l'unanimité

9-ACQUISITION DES PARCELLES AR 25, AR 36, AS 6, AS 10 - RECTIFICATION

Adopté à l'unanimité

10-REQUALIFICATION DEBUSSY – CESSION A L'EURO SYMBOLIQUE DES LOTS 1000, 700, 600 ET 500 CORRESPONDANTS RESPECTIVEMENT AUX PARCELLES AP 341, AP 346, AP 347, AP 348 DE LA SA MON LOGIS A LA VILLE DE PONT-SAINTE-MARIE

Adopté à l'unanimité

11-DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT RETROACTIF DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION AR N° 167 A PONT-SAINTE-MARIE

Adopté à l'unanimité

12-DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DGF) – ACTUALISATION DE LA LONGUEUR DE LA VOIRIE COMMUNALE

Adopté à l'unanimité

Pascal LANDREAT : Dès que la ville augmente le linéaire de ses voiries, elle envoie un récapitulatif à l'Etat qui le prend en compte dans le cadre de la dotation globale de fonctionnement. Ces linéaires correspondent à la voirie qui dessert les 11 maisons rue du Moulinet ainsi que la voirie du parking rue Maréchal Leclerc.

13-RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC – PHASE 5 - PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Adopté à l'unanimité

14-MODERNISATION DE D'ECLAIRAGE PUBLIC SUR LES PARKINGS EXTERIEURS D'INSTALLATIONS SPORTIVES – PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Adopté à l'unanimité

Pascal LANDREAT : Nous aurons donc modifié tous les éclairages extérieurs de la ville, sur la voirie et les parkings.

15-MODERNISATION DE D'ÉCLAIRAGE INTERIEUR DES BATIMENTS PUBLICS – PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Adopté à l'unanimité

16-ACQUISITION DE VEHICULE ELECTRIQUE – PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Adopté à l'unanimité

Véronique HEUILLARD : L'achat de ce véhicule va permettre de remplacer des véhicules vieillissants.

Pascal LANDREAT : Petit à petit, nous remplaçons nos véhicules à essence par des véhicules électriques.

Cet achat va compléter notre parc automobile déjà bien lotis en véhicules électriques.

17-TRAVAUX DE REFECTION DU SOL ET ECLAIRAGE DU COSEC – PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Adopté à l'unanimité

18-VENTES ET MANIFESTATIONS – FIXATION DE TARIFS

Adopté à l'unanimité

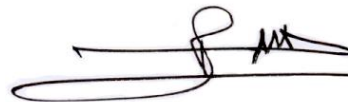
19-TARIFICATION DES MANIFESTATIONS POLITIQUE DE LA VILLE - ANNULATION

Adopté à l'unanimité

Pascal LANDREAT : La mise en place de petits déjeuners mensuels contribue à maintenir le lien social. Cela permet donc à nos services de repérer et d'intervenir auprès des familles et des enfants. Nous avons fait le choix de la gratuité car Mon Logis nous aide financièrement par le biais de la TFPB. Cela ne prend tout de même pas ne compte le coût de l'investissement humain qui n'est pas valorisé. Il y a de plus en plus de monde qui fréquente les petits déjeuners, qui sont ouverts, je le rappelle, à tous les habitants de la ville. De plus, nous avons la chance de bénéficier d'un petit déjeuner de qualité car confectionné, la plupart du temps, par les jeunes apprentis du CFA.

La séance est levée à 20 h 30

Le Maire



Pascal LANDREAT

